

La Cour suprême du Brésil considère partial le juge qui a condamné Lula

Image not found or type unknown



Brasilia, 25 mars (RHC) La Cour suprême fédérale du Brésil a considéré que le juge Sergio Moro n'avait pas agi équitablement dans le procès de l'ancien président Luis Inacio Lula da Silva.

Avec trois voix pour et deux contre, la deuxième chambre de la Cour suprême a estimé mardi que le juge Moro était partial dans la conduite du procès Lava Jato, qui a abouti à la condamnation de l'ancien président Lula pour corruption passive et blanchiment d'argent.

Les juges Gilmar Mendes et Ricardo Lewandowski ont voté contre Moro tandis que la juge Carmen Lúcia a changé de vote à la dernière minute, après avoir rejeté dans un premier temps la plainte déposée par les avocats du leader de la gauche brésilienne.

La défense de l'ex-président a déclaré que le juge Moro de l'époque avait porté préjudice à Lula tout au long de l'instruction et avait agi pour des raisons politiques.

"Nous espérons que le procès d'aujourd'hui par la Cour suprême servira de guide pour que chaque citoyen ait droit à un procès équitable, impartial et indépendant, garanti par la Constitution de la République", a écrit Lula sur son compte Twitter, en joignant une note de l'équipe de défense.

L'ancien président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva dénonce les politiques et les décisions de Bolsonaro et souligne qu'il a été victime d'un "mensonge juridique".

L'ancien président a été condamné en 2018 pour corruption et blanchiment d'argent en tant que bénéficiaire présumé d'un triplex à Guarujá (littoral de Sao Paulo) et il a été détenu d'avril de la même année jusqu'en novembre 2019 au siège de la police fédérale de Curitiba. En outre, en 2020, il a été condamné à 17 ans de prison en deuxième instance pour avoir prétendument reçu des pots-de-vin de la part de constructeurs, liés à un site à Atibaia (Sao Paulo), en échange d'avoir influencé l'obtention de contrats à Petrobras. L'ancien président a toujours nié les accusations portées contre lui.

Lula a été jugé par un tribunal dirigé par le juge Moro, qui, dans des conversations enregistrées, suggère à Deltan Dallagnol, alors chargé de l'enquête sur l'opération Lava Jato, que les témoins parlent contre l'ancien chef d'état pour obtenir sa condamnation.

Au début de ce mois, la Cour Suprême Fédérale du Brésil a annulé toutes les condamnations contre le leader socialiste, arguant que la cour qui les a prononcées n'était pas compétente. Il doit donc être jugé par la justice fédérale en ce qui concerne ses liens présumés avec Lava Jato.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/251849-la-cour-supreme-du-bresil-considere-partial-le-juge-qui-a-condamne-lula>



Radio Habana Cuba